

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL

Comité départemental d'Indre et Loire



Maison des Sports de Touraine
Rue de l'Aviation - 37210 PARCAY MESLAY
Tél. : 06.62.51.96.01
E-mail : cdvolley37@gmail.com
Web www.cd37-volley.fr

Règlement Coupe d'Indre et Loire de Beach-Volley

Art 1 : La coupe d'Indre et Loire de Beach-Volley saison 2018-2019 propose un tableau féminin et masculin en 2*2, et un tableau 3*3 mixte (Volley de plage).

Art 2 : Le comité 37 gère la formule sportive de la coupe. Les équipes prennent contact entre elles pour la réalisation des matchs dans la période qui lui sera accordée. Un fichier regroupant tous les contacts de chaque équipe sera constitué et donné avant le début de la compétition. Les résultats devront être retournés au Comité avant la fin de la période donnée.

Art 3 : Les matchs se jouent en 2 sets de 21 pts et tie break en 15 pts si nécessaire. Pour le tableau 3*3 mixte, la présence d'une femme et d'un homme est obligatoire dans l'équipe et sur le terrain. Nous recommandons de se rapprocher, si possible, au maximum des règles du Beach-Volley lors des rencontres, à savoir :

- **Hauteur du filet :** 2m43 pour les garçons (et tableau mixte) et 2m24 pour les filles.
- **Dimension du terrain :** 8m/8m
- **Les équipes doivent changer de côté tous les 7 points**
- **La touche au bloc** compte comme une première touche
- **Les pénétrations** dans le camp adverse sont permises si elles ne gênent pas l'adversaire.
- **Les ballons d'attaques** doivent être frappés. Les feintes avec les bouts des doigts sont interdites.
- **Un temps mort technique** a lieu lorsque la somme des points des deux équipes est égale à 21 points. Pas de temps mort technique au set décisif.

Art 4 : Les deux équipes se mettent d'accord sur la date et le lieu du match. Plusieurs terrains sont à disposition sur le département pour la réalisation des matchs :

- **Saint Avertin :** 1 terrain : libre accès
- **Tours (gloriette - centre aquatique du lac) :** 2 terrains : libre accès
- **Joué-les-Tours-Lac des Bretonnières :** 2 terrains : libres accès
- **Rochecorbon :** 2 terrains : libres accès

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL

Comité départemental d'Indre et Loire



Maison des Sports de Touraine
Rue de l'Aviation - 37210 PARCAY MESLAY
Tél. : 06.62.51.96.01
E-mail : cdvolley37@gmail.com
Web www.cd37-volley.fr

- **Dierré** : 1 terrain : libre accès
- **Amboise** : 1 terrain : libre accès
- **Descartes** : 1 terrain : libre accès
- **Rillé** : 1 terrain : libre accès
- **Bourgueil** : 1 terrain : libre accès

Art 5 : Toute inscription doit être effectuée sur le formulaire d'inscription 2018/2019, prévu pour la coupe d'Indre et Loire de Beach Volley, disponible sur le site du CD 37. Tout autre formulaire ou demande d'inscription ne sera pas pris en compte. Les inscriptions doivent être envoyées avant le **lundi 22 Avril 2019**, à l'adresse suivante :

*CD37 Volley-Ball
Maison des sports de Touraine
Rue de l'aviation
37210 Parçay-Meslay*

Art 6 : Les frais d'engagements d'une équipe à la compétition

	Tableau 2*2	Tableau 3*3 Mixte	
2 Licenciés FFVB	12€	18€	3 Licenciés FFVB
1 licencié FFVB / 1 Non licencié FFVB	16€	21€	1 ou 2 licenciés FFVB / 1 ou 2 non licenciés FFVB
2 Non licenciés FFVB	20€	24€	3 Non licenciés FFVB

Art 7 : La compétition est ouverte à tous. Pour les non licenciés FFVB, il faudra joindre la photocopie de sa licence de tout autre fédération sportive de l'année en cours, ou joindre un certificat médical autorisant la pratique du sport si le joueur n'est licencié dans aucune fédération sportive. L'âge minimum requis pour participer à la compétition est de 16 ans. Un(e) joueur(se) peut participer au tableau 2*2 de son genre, ainsi qu'au tableau 3*3 mixte.

Art 8 : Les équipes sont constituées de deux joueurs pour l'ensemble de la compétition. En cas d'indisponibilité ou de blessure d'un des deux joueurs, il pourra être remplacé par un autre joueur qui n'est pas engagé dans la compétition avec une autre équipe du même tableau. Toutes modifications d'équipe devront être signalées avant la rencontre au CD37.

Art 9 : Formule sportive : 16 équipes maximum par tableau. Des poules de 4 équipes seront constituées par tirage au sort. A l'issue des matchs de poule, les deux premières équipes seront qualifiées pour le tableau « principal » et les 2 dernières équipes seront reversées dans le tableau « consolante ». Chaque équipe est ainsi assurée de disputer au

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL

Comité départemental d'Indre et Loire



Maison des Sports de Touraine
Rue de l'Aviation - 37210 PARCAY MESLAY
Tél. : 06.62.51.96.01
E-mail : cdvolley37@gmail.com
Web www.cd37-volley.fr

minimum 4 rencontres. Si les équipes le souhaitent, les matchs de classement pourront être réalisés, pour augmenter le nombre de rencontres.

Art 10 : Les matchs se déroulent en auto-arbitrage, ou pourront en accord avec les deux équipes, être arbitrés par une tierce personne.

Art 11 : Les périodes des matchs sont les suivantes (sous réserve de modifications, en fonction du nombre d'équipes engagées) :

1. **1ere période** : matchs de poule : 29 Avril au 23 Mai (3 matchs par équipe)
2. **2eme période** : 1/4 de finale : 25 Mai au 06 Juin
3. **3eme période** : 1/2 finale : 08 au 20 Juin
4. **4eme période** : petite finale: 21 Juin au 27 Juin
5. **Finales** : Les finales des tableaux 2*2 féminin/masculin et 3*3 mixte se dérouleront le vendredi 28 Juin, au Lac des Bretonnières :

- 18h30 : finale féminine
- 19h30 : finale masculine
- 20h30 : finale 3*3 mixte

(L'ordre et l'horaire des matchs sont susceptibles d'être modifiés)

Art 12 : Les résultats devront être transmis par mail à l'adresse suivante :

romain.advolley37@gmail.com

L'équipe qui transmet les résultats, doit mettre en « copie » l'équipe adverse concernée par le même résultat afin de valider celui-ci. Lorsqu'une équipe déclare forfait, le match sera perdu pour cette équipe sur le score de 21/0-21/0. Si les résultats ne sont pas retournés avant la fin de la période concernée, les deux équipes auront match perdu. Une autre équipe sera alors repêché si besoin.

Art 13 : La commission sportive se réserve le droit de modifier à titre exceptionnel ce règlement et l'organisation de cette « Coupe d'Indre et Loire de Beach-Volley » en fonction du nombre d'équipes engagées.